LES INVENTAIRES

Bagarres violentes

Pleuguerneau (Finistère), 22 novembre.

De violents incidents ont marqué ce matin la tentative d'inventaire de l'église. Plus de 2.000 personnes y étaient rassemblées depuis trois heures du matin. L'agent de fisc, accompagné d'un commissaire de police, de huit gendarmes à cheval, d'un peloton de cuirassiers et d'un peloton de hussards, est arrivé devant l'église à huit heures. Les paysans, armés de bâtons, poussent des cris hostiles, la cloche sonne. La grille de la place étant à l'église est barricadée ; il faut une heure pour la forcer.

Les paysans se précipitent alors. Des bagarres se produisent entre les cavaliers qui ont mis pied à terre et les paysans. Ceux-ci frappent à coups de bâton. Les soldats et gendarmes, plus ou moins contusionnés, sont repoussés. Le commissaire de police ordonne deux soldats de monter à cheval. Les paysans frappent les chevaux de leurs cris et de leurs bâtons.

Deux charges sont ordonnées. Dans la mêlée, beaucoup de paysans sont grièvement blessés, ainsi que des gendarmes, des hussards et des cuirassiers.

Il est impossible de pratiquer l'inventaire. Le commissaire de police fait reposer les troupes en attendant nos renforts.

Douiles (Finistère), 22 novembre.

Le commissaire de police et le percepteur, escortés par des cuirassiers et des hussards, sont arrivés ce matin au petit jour à Lagonne-Douiles. Tous les habitants, réveillés par le tocsin, se portent en foule dans le cimetière au milieu duquel s'élève l'église. Toutes les issues du cimetière sont barricadées, d'énormes poutres situées en croix forment une barrière. Le curé refusant de faire ouvrir, le commissaire fait sonner les portes à coups de hache. Les sapeurs du génie ne mettent pas moins de 35 minutes à accomplir cette besogne.

Le troupe se dirige sur Dirinon, qui est l'église la mieux gardée du secteur. Hommes et femmes veillent depuis trois semaines dans le clocher et les portes sont garnies par des barreaux de fer scellés dans le mur.

Brest, 22 novembre.

Les inventaires ont eu lieu ce matin à Guilers et Bohars. Dans cette dernière commune, de violentes bagarres se sont produites : un vicaire, l'abbé Bizien, a été appréhendé par les gendarmes, puis relaxé. A Guilers et à Bohars, les portes des églises ont été barricadées.

La Plouguernou, au télégraphe que toute la population est massée devant l'église. M. Fontenes, sous-préfet, vient de quitter Brest pour se rendre dans cette commune.

La Rochelle, 22 novembre.

Dans l'église de Largeasse, un manifestant a lancé un mortier sur un lieutenant de gendarmerie et un soldat du génie.

Les inventaires de la Ronde, Saint-Martin-l, Combrand, Saint-Jouin-de-Milly, Loubigné, Lapay, Saint-Bonnet, Montravers, Saint-Pierre-des-Echaubrognes ont pu être effectués. Partout les portes des églises étaient barricadées.

Arrondissement de Lille

A BERSÉE, AMONS EN-PÉVÈLE, A MERIGNIES

Les inventaires ont eu lieu dans ces localités sans soulever d'incidents. Des catholiques recrutés et surchauffés par les curés avaient résisté dans les églises, mais leur opiniâtreté ne retarde en rien les opérations qui s'effectuèrent tranquillement après l'ordre d'une intervention des sapeurs du génie pour forcer les portes. Ce sont MM. Poitevoisin, propriétaire à Pont-à-Marcq, et Grestain, commissaire spécial, qui ont opéré dans ces localités.

A WAHAGNIES ET THUMERIES

Les églises de Wahagnies et Thumeries ont été inventoriées par M. Boutors, percepteur à Seclin, assisté de M. Mermontel, commissaire de police à Lille. La résistance fut toute pacifique et se borne à le lecture par le curé, d'une protestation. Les portes de l'église et de la sacristie durent aussi être fracturées.

A GENECH, CORBIEUX, BOURGHELLES, BACHY, WANNEHAIN

Aucun incident, autre que l'effraction des portes, n'est à signaler à l'occasion des inventaires.

A ANSTAING, GRUSON, CHÉRENG, FOREST, WILLEMS

Le mandat de M. Demey, percepteur, était très chargé, et comprenait pour jeudi les inventaires dans ces cinq villages. Tout s'est passé dans le plus grand calme sous la protection de la troupe.

L'incident de Verlinghem

Sur six arrestations, une seule maintenue

Nous avons dit qu'au cours de l'inventaire de l'église de Verlinghem des pierres avaient été jetées sur les soldats, — on blessant deux — et sur les agents du gouvernement ; six arrestations avaient été opérées. Une seule a été maintenue et le sieur Porche, 18 ans, mécanicien à Verlinghem, a été écroué vendredi matin, après interrogatoire de M. Hoseix, substitut du Procureur de la République.

Le jeune homme a désigné ses complices qui vont être arrêtés sans doute.

***

Les inventaires opéreront demain à Chemy, Emmerin, Ostricourt, Monchaux, Roubaix, Croix, Wasquehal, Flers, Mouvaux, Provin, Benvin, Henlay, Camblain, Ronchin, Petit Ronchin, Cobrieux, Ennetières-en-Weppes et Camphin-en-Carembault.

Arrondissement d'Avesnes

Pas d'incidents

Les inventaires ont été faits dans les communes de Berlrechies, Le Flamengrie, St-Waast-la-Vallée, Bellignies, Obrin, Hon-Hergies, au hameau d'Hergies et à Bavay; tout s'est bien passé sauf dans cette dernière localité où M. Alfred Trèves a été quelque peu insolent à l'égard des gendarmes qui avaient une consigne rigoureuse; il s'est vu mettre les menottes, pendant les opérations, puis il a été relâché sur l'ordre de M. le commissaire spécial de Feignies.

Les inventaires ont été continués dans les communes de Feignies et La Longueville. Dans la première localité le curé avait laissé un clef à l'intérieur de la serrure de la porte d'entrée de sorte que celle qui en trouvait à la Mairie ne fonctionnait pas. A La Longueville, la porte d'entrée a été ouverte à l'aide d'une clef qui se trouvait à la Mairie mais la porte de la sacristie a été défoncée.

A CROIX-FOREST

Malgré les menaces du légendaire corbeau de Croix et de pétitionnaire de Forest, l'inventaire des églises de ces deux paroisses s'a lieu, au grand désappointement de toutes les bigotes. Une brigade de gendarmerie prêtait son concours et pâlissa sérieusement sous le pinis battants durant toute la journée.

Arrondissement de Dunkerque

Les dernières églises

E finite le comedie!

Les églises de Leffrinkhoucke, Ghyvelde et Bray-Dunes restaient à inventorier. Elles ont reçu hier la visite de M. le percepteur de Téteghem chargé des opérations. Comme partout dans l'arrondissement, il a fallu enfonner les portes, mais il ne s'est produit nulle part d'incident sérieux.

A Bray-Dunes, alors que le bataillon du 110e de ligne passait sur le plaza de la Gare, un individu nommé Arbelicher, qu'on a dit être recevoir à la gare et qui, en effet, portait la casquette des employés du Chemin de fer du Nord, s'est permis d'insulter le commandant du détachement.

— Il devrait bien dire sa croix, s'écrie-t-il pour faire ce malhar-le. Procès verbal a été dressé contre lui.

NORD ET MIDI

Les journaux de toutes nuances politiques ont écrit depuis quelque temps des articles sur la différence des intérêts méridionaux et septentrionaux et cette discussion a même pris chez les gens du pays du soleil quelque acrimonie. On leur avait reproché, non sans raison un peu, d'exagérer toutes les fonctions administratives et gouvernementales, de constituer des ministères d'où la région, le département du Nord sont de parti-pris exclus, ou ils répondent que nous avons tort de nous plaindre, parce que la richesse de notre sol et de notre sous-sol nous faisait la fortune facile. Les Méridionaux en maintenant ce langage paraissaient croire qu'il nous suffisait de nous croiser les bras pour voir les moissons germer. Ceux qui, chez nous, arrivent à se créer une situation, le doivent — à de très rares exceptions près — à un labeur opiniâtre, à une initiative toujours en éveil, à un amour de travail jamais satisfait. Précisément parce que les intérêts de notre région sont immenses, nous devrions avoir pièce dans les gouvernements : le plupart de nos sénateurs et de nos députés y figureraient aussi utilement, aussi honorablement que leurs collègues méridionaux.

Il faudrait napoléon qu'on s'entendît une bonne fois sur la question de solidarité nationale. Aux Méridionaux qui nous narguent, nous pouvons répondre que le Nord paye la quatorzième de tous les impôts français et que du jour où ils seront tarir notre agriculture et notre industrie, ils seront à supporter, pour remplir les caisses de l'Etat, la part que nous ne pourrons plus payer. Sans compter que le Nord prospère à toujours été le principal client des vignicoles. Combien, pour ces raisons, les gens d'ici seraient mieux inspirés en portant leurs vues plus loin et plutôt en leur accordant simplement ne que les dernières réclamant dans l'intérêt du pays tout entier !

Veut-on, par exemple, que nous leur indiquions une mesure urgente et vraiment nationale qui nous réclamons à grands cris ? Une industrie s'est montrée de disparaître de notre région. Il faut la sauver. M. Clémenceau, dans sa déclaration de 5 novembre, disait : « Le gouvernement ne négligera occasion de saisir pour servir l'agriculture et le grand intérêt de la petite propriété paysanne... » Nous avons lui en sa promesse et nous demandons aux députés du Midi d'accorder leur appui à une représentante qui demanderont de relever les droits des douanes sur les graines de betteraves étrangères.

Au député agricole, M. Delaisin, de prendre l'initiative de ce projet de loi avec le concours de tous ses collègues afin d'en assurer l'application immédiate.

Un groupe de Cultivateurs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 22 novembre

Séance du matin

Le Budget de l'Agriculture

La Chambre a commencé, jeudi matin, la discussion du budget. On sait qu'elle a ajourné la discussion générale à le loi des finances. Elle aborderait donc, jeudi, dans ce séance, présidée par **M. Henri Brisson**, le budget de l'agriculture.

La discussion générale de ce budget spécial n'en a pas moins occupé toute cette séance.

M. Gabriel Baron a demandé que les canaux d'irrigation soient multipliés, surtout dans le Midi de la France, pour remédier à la sécheresse; la sécheresse de cette année a porté un grave préjudice à l'agriculture. L'orateur s'est ensuite élevé contre les fraudes sur les vins; il faut y mettre un terme.

M. Plissonnier a protesté contre le projet de suppression de la galerie des Machines qui priverait le concours agricole d'un emplacement unique.

M. Dussenescy a pris la défense de l'alcoolisme, qu'on chasse, qu'on traque et qui est cependant un niesse utile : ne détruit-il pas les insectes nuisibles ?

M. Giaux a réclamé contre l'extension donnée à la production du cheval de guerre ; il faut songer aussi au cheval de trait.

M. Dovèze, député du Gard, a demandé la protection du chèlaplier « qui meurt d'anémie ». Les producteurs laissent disperdre leurs ressources, tirées de cet arbre languissant, sans se plaindre ; si ils gardent le même silence que leurs arbres sous le chaleur et étouffante du mois d'août s. Crot à l'Etat à un pas laissez dépérir une culture nationale.

M. de Gailhard-Bancel a montré le rôle et le développement des syndicats agricoles.

Une de ses observations a amené un léger incident. Il expliquait la nécessité de la réassurance pour les mutuelles agricoles ; et il ajoutait qu'elles sont, pour la plupart, réassurées.

— Oui, répondit **M. Fernand David**, rapporteur, mais grâce à le Société des Agriculteurs de France ; or, il est du devoir de l'Etat de doter lui-même une caisse de réassurances pour ne pas laisser s'établir, dans une matière si importante, un monopole de fait.

— Soyez tranquille, réplique **M. Gailhard-Bancel** ; la Société des Agriculteurs n'a pas de monopole : l'Union centrale des assurances s'est séparée d'elle, s'est constituée, et elle aura une grande autorité, puisqu'elle a pris M. Mougeot, ancien ministre, comme membre de son conseil d'administration.

M. Mougeot, mis en cause, s'explique pourquoi il a consenti à faire partie du Conseil : l'Union centrale a été créée pour régir contre le trust des compagnies d'assurances.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, dans ses réponses aux divers orateurs, a précisé le sens de son incident. Les compagnies d'assurances ne se soucient pas, dit, de réassurer les mutuelles agricoles ; elles ont fait, à cet égard, un véritable trust, et le cela résulte, a-t-il ajouté, à prendre des mesures, à en proposer à la Chambre, s'il est nécessaire, pour mettre un terme à de pareilles réclamations. Dans le rapport général d'un syndicat, on a écrit textuellement que le présidence de M. Mougeot à l'Union commerciale serait un parestonnerre.

Non : l'Unions a été créée pour être un rouage essentiel aux intérêts agricoles ; elle n'a pas d'exclusivisme.

M. Ruau répondant aux autres orateurs, a notamment annoncé son intention de négocier avec le préfet de la Seine pour maintenir, au moins provisoirement, le galerie des Machines au concours agricole, et il s'est déclaré énergiquement résolu à poursuivre les fraudes alimentaires, surtout en matière vinicole.

On aborderà ce matin l'examen des chapitres.

Séance de l'après-midi

M. Henri Brisson préside.

L'indemnité législative portée à 15,000 fr.

Aussitôt le procès-verbal adopté, **M. Baudon**, au nom de la commission de comptabilité, dépose un rapport tendant à porter l'indemnité que tiennent les députés de 9.000 à 15.000 francs.

M. Baudon demande l'urgence et le discussion immédiate.

Il lit l'exposé du rapport qui dit que, par une contradiction à laquelle il convient de mettre fin, l'indemnité législative a diminué au cours du dernier siècle au fur et à mesure que la charge de la vie augmentait et que les besoins des députés devenaient plus nombreux et plus absorbants.

Le rapport conclut à l'adoption du l'article unique qui est ainsi conçu :

Le 3e paragraphe de l'article 17 de la loi organique du 30 novembre 1875 est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'indemnité législative est fixée à 15.000 fr. par an à partir du 1er janvier 1907. Elle est réglée par le deuxième paragraphe de l'article 68 et par l'article 69 de la loi du 8 mars 1849, sinon par les dispositions de la loi du 16 février 1879. »

Le Chambre adopte à main levée l'article unique de la proposition.

LES CUIRASSÉS

On reprend ensuite la discussion sur les cuirassés.

M. Lebell refait l'historique complet des cuirassés et rappelle toute la discussion qui eut lieu sur ce sujet au moment du vote de la loi de finances de 1906 ; selon lui, la construction des six cuirassés s'impose.

L'orateur parle tandis que les 50 députés qui sont en séance, causent entre eux.

M. Thomson, ministre de la Marine, est seul sur le banc des ministres.

M. Le Ball affirme que l'article que l'on a attribué à l'amiral Fournier, préconisant les torpilleurs, contre-torpilleurs et submersibles, est désavoué par l'amiral Fournier. (Mouvements divers).

M. Thomson. — Cet article n'est pas de l'amiral Fournier ; c'est ce faux. (Très bien sur divers bancs).

M. Le Ball. — En tous cas, cet article pourrait être de l'amiral Fournier. (Protestations).

L'orateur estime que ces bâtiments ne sont pas des bâtiments d'offensive ; c'est pourquoi il les combat et approuve les cuirassés.

Il discute les qualités et les défauts de ces diverses unités de combat.

M. Le Bell dit que la faible vitesse des sous-marins les met en tête d'infériorité sur les cuirassés et que les sous-marins manquent de stabilité.

M. Pelletan. — Qu'en savez-vous ?

M. Le Ball. — Je l'ai appris pendant l'enquête sur le marine, où vous, M. Pelletan, alors ministre de la Marine, vous m'avez fait l'honneur de m'appeler.

L'orateur s'oppose dans son plaidoyer pour les cuirassés, sur l'exemple donné par la guerre russo-japonaise. Il estime que les petits navires sont incapables de garder les côtes. (Protestations).

Il vante le rôle de notre flotte en 1870.

M. Pelletan. — Elle s'è même pas se défendre l'entrée de la Gironde. (Violentes protestations).

Revenant à la guerre russo-japonaise, **M. Lebail** constate que les torpilles partirent seul au moment que les canons des cuirassés, au contraire, ne manquèrent jamais leur but. Il attribue la victoire japonaise à la présence des cuirassés.

Il examine donc ses détails le programme naval qui'il compare aux programmes anglais et allemand.

L'orateur, répondant au discours de **M. Henri Michel**, demandant de conformer les constructions aux progrès, déclare qu'il croit plus nécessaire d'avoir une flotte homogène qu'une flotte créée pen à pen.

Il ajoute que les sacrifices faits pour la marine ne sont pas perdus et que les ouvriers et l'industrie privée en profitent.

Il n'admet pas le pacifisme et fait appel en patriotisme.

Voix à gauche. — Les républicains sont tous des pacifistes !

M. Le Ball termine en invitant la Chambre à maintenir le programme qu'elle a voté. (Applaudissements.)

M. Pelletan a la parole. Il limite le débat à le discussion de la mise au chantier de l'escadre de la même année. Il est partisan de la mise au chantier successive et échelonnée sur plusieurs années.

Il s'appuie sur l'exemple des autres nations. Il estime que le vote de 19 centimes n'a pas été suffisamment étudié, surtout dans une question de défense nationale qui doit être discutée minutieusement. (Très bien à l'extrême gauche).

L'orateur insiste sur le vote ordonnant la mise en chantier de six cuirassés à la fin d'une législature. (Très bien, à l'extrême-gauche).

Il demande que de telle précédents ne se reproduisent plus.

M. Pelletan expose que plus on met à la loi des navires en chantier, moins rapide en est la construction.

M Thomson. — C'est une erreur : il suffit que ces chantiers soient en nombre suffisant.

M. Pelletan maintient son argument qui est, dit-il, une vérité de Perlisse. Il cite des exemples à l'appui de son argument. Il s'efforce à démontrer que ce n'est pas le commandes simultanés de 6 cuirassés qui fera travailler les ouvriers des arsenaux, puisqu'ils seront commandés à l'industrie privée.

Il entre dans les détails techniques de construction. Il est à diverses reprises interrompu dans ces matières techniques par l'amiral Bienaimé. La gauche proteste contre ces interruptions, et M. Pelletan reprend l'éloge du croiseur cuirassé qui, peu à peu, tend à remplacer les cuirassés.

M. Brindeau demande l'urgence et le discussion immédiate.

Il lit l'exposé du rapport qui dit que, par une contradiction à laquelle il convient de mettre fin, l'indemnité législative s'éminné au cours du dernier siècle au fur et à mesure que la charge de la vie augmentait et que les besoins des députés devenaient plus nombreux et plus absorbants.

M. Pelletan dit qu'avec le mise en chantier de six cuirassés, les ouvriers des arsenaux inoccupés seront réduits au chômage. Il s'élève contre le jeu des commandes de cuirassés et de navires à marche rapide ; il ajoute que l'Allemagne et l'Angleterre ont donné la part la plus grande aux croiseurs et aux cuirassés.

L'ancien ministre de la Marine plaide chaleureusement en faveur des petits bâtiments, dont il fait un grand éloge, et regrette qu'il n'y ait pas de sous-marins pour défendre nos grands ports comme le Havre et Marseille.

M. Millevoye. — Demandez-les et nous serons avec vous.

M. Pelletan expose la nécessité de l'indéfense des défenses mobiles ; il dit qu'aucune nation ne se trouve, par sa situation, aussi ouverte que nous quant aux ports. Il conclut de là à la nécessité de l'augmentation de la défense mobile, il espère que l'opinion publique élèvera son énergie en faveur de la défense mobile de torpilleurs et sous-marins qui ne sont pas compris dans le projet (Applaudissements).

L'orateur termine ensuite en précisant le fonctionnement des torpilleurs et sous-marins et dit que les torpilleurs vieillissent vite et que si on ne les renouvelle pas régulièrement, bientôt il n'y en aura plus.

M. Chaumet. — Et ceux que vous avez supprimés. (Mouvements divers).

M. Pelletan. — Pourquoi me faire ces questions personnelles ? (Très bien à l'extrême gauche)

M. Chaumet. — Je n'ai pas pu obtenir d'ar plinations satisfaisantes. Peut-être en aurai-je aujourd'hui (Ilarité).

M. Pelletan. — Je vous en donnerai quand vous voudrez, mais je remarque que le meilleur pour vous est que le Suffrage Universel a réélu ceux que vous n'aviez soutenus. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. l'amiral Bienaimé. — Et le Commission enquêtes ? (Bruits.)

M. Pelletan. — Je crois qu'on était accusé ce genre d'attaques personnelles. On me reproche tout ce qu'il y avait de malheureux ; pour ma part, on m'avait accusé d'avoir perdu la bataille de Trafalgar. (Hilarité). Mais je vous renvoie à une autre occasion. (Hilarité).

M. l'amiral Bienaimé. — Je demande la parole.

M. Pelletan. — Et moi, je continue. (Hilarité).

Il a été. l'orateur continuant, regrette que de nombreux torpilleurs se soient pas mis en chantier.

M. Thomson. — Il y en a 170 dans le programme naval.

M. Pelletan. — C'est bien ce la question ! Nous devrions en avoir 250 et on nous en donne 170. (Très bien).

M. Pelletan s'élève ensuite contre le nombre insuffisant de 170 torpilleurs, et tous ne sont pas en état de combattre. Ensuite il conteste que les 2,800 kil. de côtes méditerranéennes sont défendus par huit divisions de torpilleurs et qu'il en est ainsi sur les côtes et aux colonies. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Dubois demande que les constructions des torpilleurs soient permanentes, non leur mechinerie est fragile. « Quand le torpilleur est vieux de bois, il n'existe plus. » (Hilarité).

M. Pelletan. — C'est évident ! (Très bien sur divers bancs.)

M. Thomson conteste que nous avons nos escadre de croisaure cuirassés suffisante. Il en fait le nomenclature.

Il dit que les cuirassés doivent être augmentés en nombre. Il n'abandonne pas les croiseurs dont il indique l'intérêt pratique.

Puis il rappelle que lors de la discussion du budget de 1903, le budget a été fouillé dans tous ses détails et il s'étonne qu'à ce moment MM. Pelletan et Michel ne soient pas venus critiquer le projet à la tribune. (Applaudissements et rires).

M. Michel proteste.

M. Thomson dit que si, au moment des votes de projet, MM. Michel et Pelletan n'ont pas parlé, c'est parce qu'ils savaient le danger que l'on redoutait.

Après cette allusion aux difficultés mercoisées d'il y a quelques mois, le ministre répète qu'il a pris l'avis des technicienne et prie qu'en cuirassé n'use en 25 ans, il faut remplacer ces unités sinon on serait une force factice. (Applaudissements sur divers bancs).

Le ministre montre que, comme depuis plusieurs années on n'a pas fait régulièrement les réparations des cuirassés, il faut les faire en jour'hui en bloc. (Très bien). Il constate les efforts des constructions navales étrangères et dit que si l'Angleterre fait en ce moment un effort de réduction, c'est parce qu'ils ayant précédemment dépassé son programme naval, elle ne compromet pas sa sécurité nationale. (Très bien).

M. Thomson montre que si l'Allemagne fait construire des croiseurs, elle ne néglige pas la construction des cuirassés et que nos budgets maritimes vont en augmentant constamment.

M. Jaurès. — Et nous faisons de même. (Bruit).

M. Thomson répond qu'il n'a pas, au contraire, cuirassé conseils supérieurs qui demandaient un plus grand nombre de cuirassés. La France tient le premier rang parmi les puissances maritimes. (Applaudissements à gauche).

M. Millevoye. — Vous applaudissez le quatrième rang ; vous n'êtes pas difficiles. (Interruptions à gauche. Bruit.)

M. Thomson passe ensuite à la question des retraites. Il ne les a pas adoptées parce qu'il ne savait pas à un moment si elles s'adaptaient aux cuirassés.

Le ministre entre dans le détail des caractéristiques des cuirassés que l'on va mettre en chantier, et de leur artillerie qu'il compare aux artilleries étrangères. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui vendredi.

La séance est levée à 6 heures 50.

Permissions aux Parlementaires

MM. Louis Guissin, Du Roy, Dupuy, Delcourt, Delcourt, Delcourt